

1BIS- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GÉNÉRAL

Le budget primitif 2024 du budget général est équilibré :

- en section de fonctionnement à 4 953 114,99€
- en section d'investissement à 1 216 509,44€.

LE CADRE FINANCIER 2024

Le débat d'orientation budgétaire 2024 a été soumis à la séance du conseil municipal du 30 Novembre 2023.

Le Budget Primitif 2024 soumis à votre examen constitue la traduction opérationnelle de ces grandes orientations.

Il faut noter également le passage en M57 pour ce budget ce qui ne permet pas un comparatif avec le BP 2023 car des chapitres nouveaux apparaissent.

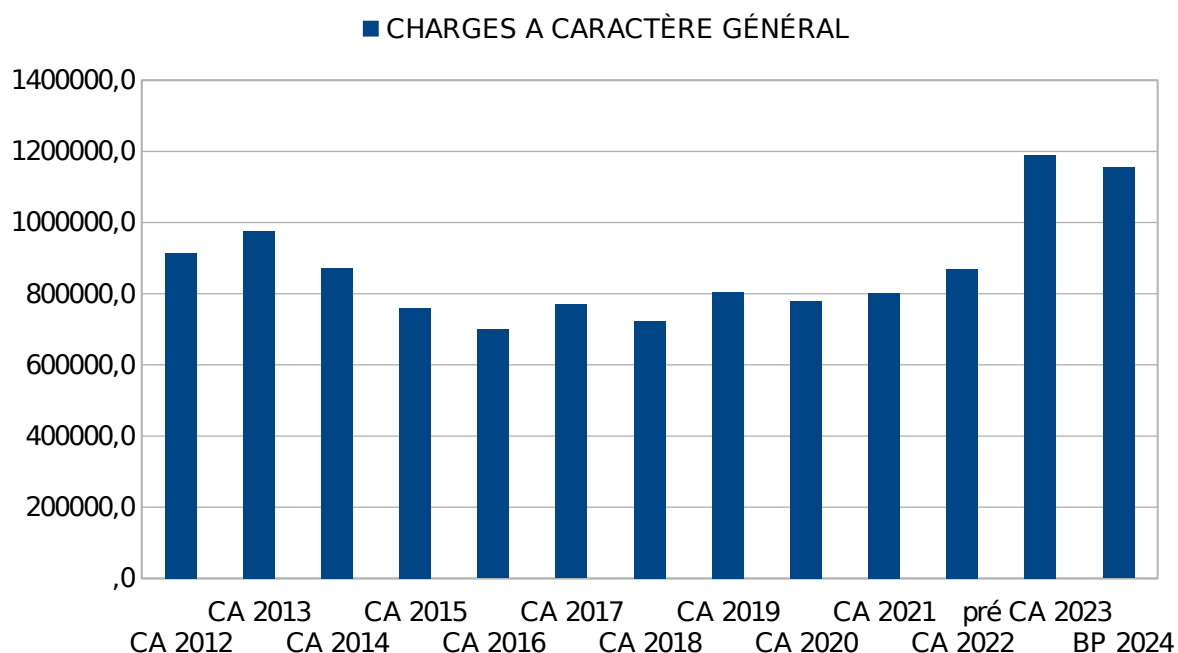
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – L'ÉVOLUTION DES CHAPITRES

Les crédits inscrits au BP sont inférieurs de 1,41 % au prévisionnel du CA 2023 à ce jour soit une quasi stabilité.

Cette stabilité constitue un effort important des services compte tenu de l'inflation qui touche les dépenses communales.

A – LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL



Le niveau des charges à caractère général diminue de 3,05 % par rapport au réalisé du 12 décembre 2023.

Cette baisse prévue est le fruit des efforts demandés aux services qui doivent revoir leurs budgets à la baisse par rapport au réalisé 2023.

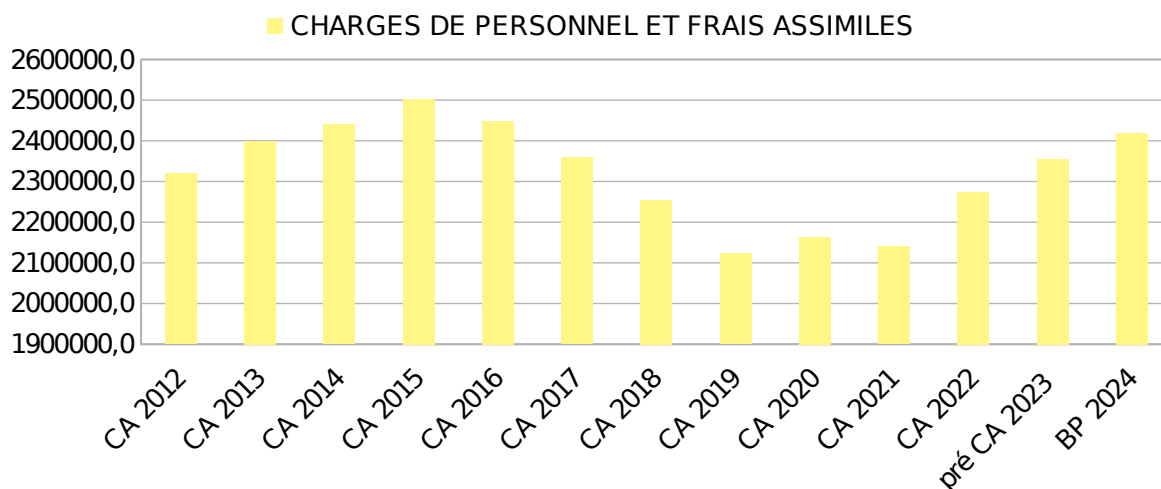
Concernant les dépenses d'énergie, le prix attendu du kWh est de 0,24€ contre 0,38€ à ce jour.

B – LES CHARGES DE PERSONNEL

Ce chapitre augmente en 2024 en raison l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5 % de juillet 2023 qui va s'appliquer sur une année pleine, après l'augmentation en juillet 2022 d'une augmentation de 3,5%.

L'étude au cas par cas du remplacement des départs à la retraite devra s'appliquer dans les années futures si l'on souhaite contenir ce chapitre.

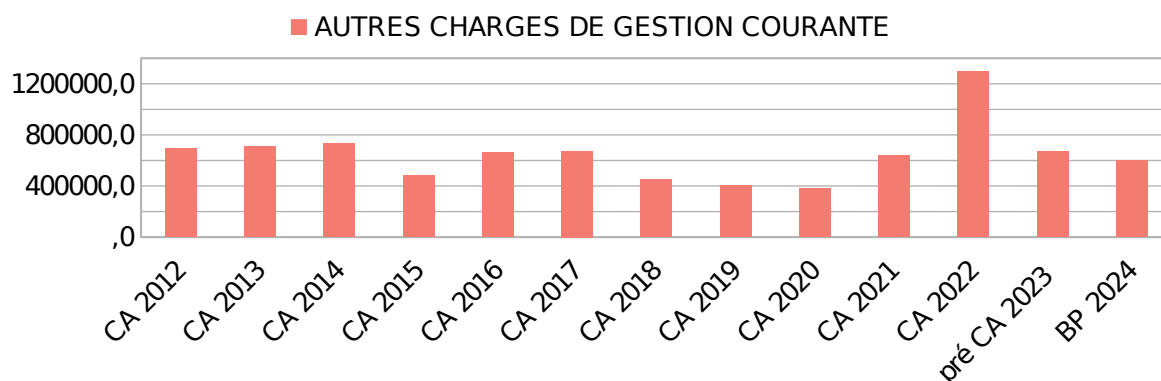
Au cours du budget supplémentaire, les dépenses et les recettes du recensement qui aura lieu en début d'année 2024 seront affinées pour ce chapitre.



C – LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

En 2023, ce chapitre est estimé au 12 décembre à 670 050€ car il reste des écritures entre collectivités à passer lors de la journée complémentaire de janvier.

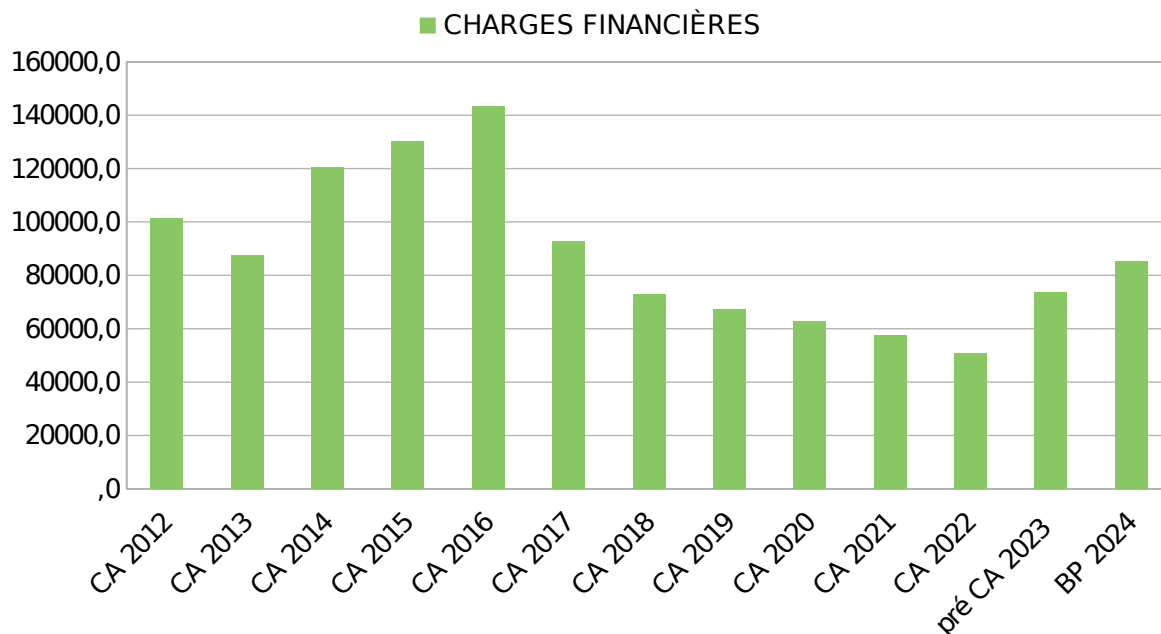
En 2024, les dépenses sont prévues à 601 000€ en raison d'une baisse des contributions réglées au SDIS suite à la nouvelle délibération adoptée par le CA du SDIS du 11 décembre, ainsi que d'une baisse de la contribution réglée au SIVOM.



D – LES CHARGES FINANCIÈRES

Les crédits inscrits en 2023 se sont élevés à 73 100 €, ils augmenteront à 85 064 € à minima en 2024.

Ce coût pourra varier au cours de l'année en fonction des besoins de trésorerie de la collectivité. En effet, le paiement des travaux précède de beaucoup le versement des subventions de nos partenaires et des emprunts court terme seront peut-être nécessaires pour pouvoir payer les entreprises prestataires dans les délais. Cela est dû au volume important d'investissements réalisés et aux sommes attendues élevées (par exemple sur le seul pôle d'enseignement supérieur, plus d'1,4M€ de subventions sont attendues).



E – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le virement de la section de fonctionnement s'élève, au BP 2024, à 501 875,87€ contre 234 174,61€ en 2023.

Pour mémoire, la dette (hors emprunt de trésorerie de 500 000€ mobilisé en 2023) s'élève à 237 209,44€

F – OPÉRATIONS D'ORDRE

La comparaison avec le BP est peu utile car ce compte retrace les opérations de cessions qui se retrouvent également en recettes.

Les amortissements en 2023 s'élevaient à 196 000€, en 2024 ils seront égaux 191 825,12€.

II - LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A – LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

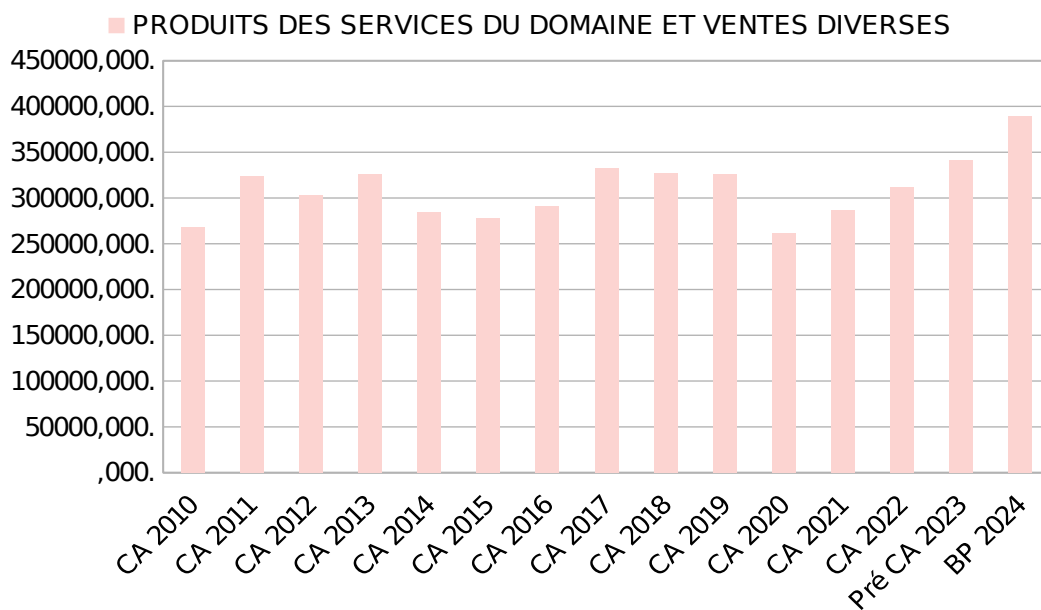
Les dotations de l'État sont prévisionnelles sur le projet de BP car elles ne sont pas connues au moment de l'élaboration de la présente note (en attente d'adoption définitive du projet de loi de finances pour 2024, généralement adopté fin décembre). Il est estimé une augmentation du produit prévisionnel de 2,83 %, inférieur au niveau d'inflation.

	2008	2014	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dotation forfaitaire	361 421	321 000	312 539	304 277	292 264	289 356	282 336,00	280 748	274 988	280 000	1,79 %
DSR	278 744	285 000	306 647	311 377	400 637	435 048	455 761,00	490 267	513 758	530 000	3,06 %
DNP	82 821	83 000	88 572	88 746	90 083	98 336	97 474,00	102 824	99 422	104 000	4,40 %
DGF totale	722 986	689 000	707 758	704 400	782 984	822 740	835 571	873 839	888 168	914 000	2,83 %

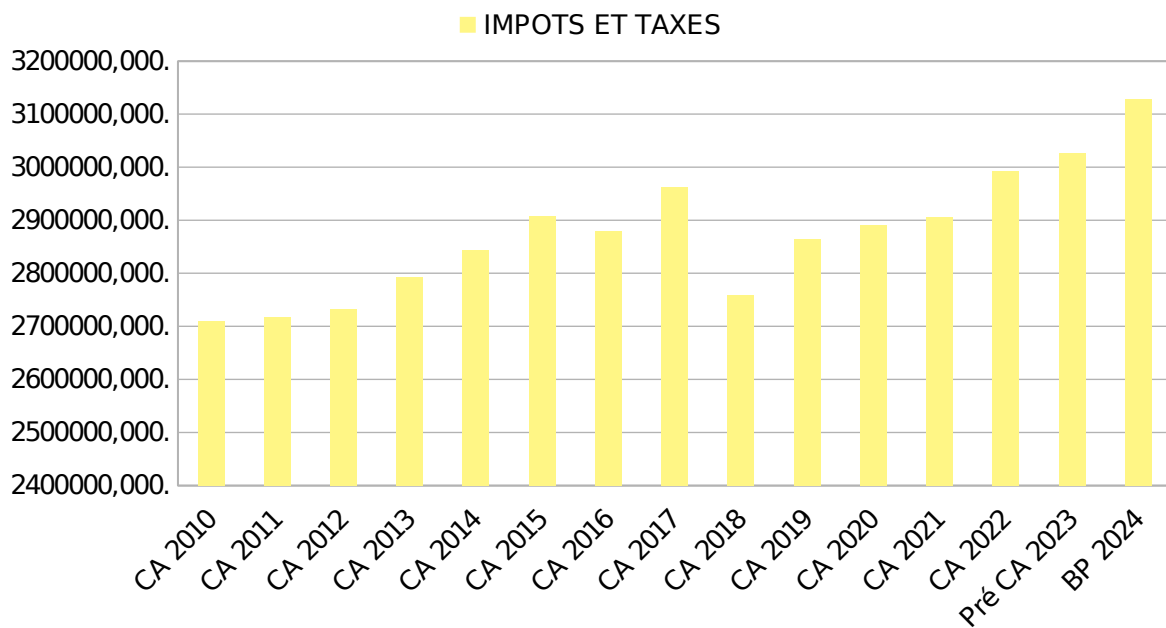
B – LES AUTRES RECETTES

Le chapitre 70 « produits des services »

Comparé aux recettes du prévisionnel 2023, ce chapitre progresse de 12%, en raison des augmentations du produit attendu sur les concessions (jardin du souvenir), des recettes de la cantine et des remboursements de personnel des budgets annexes.



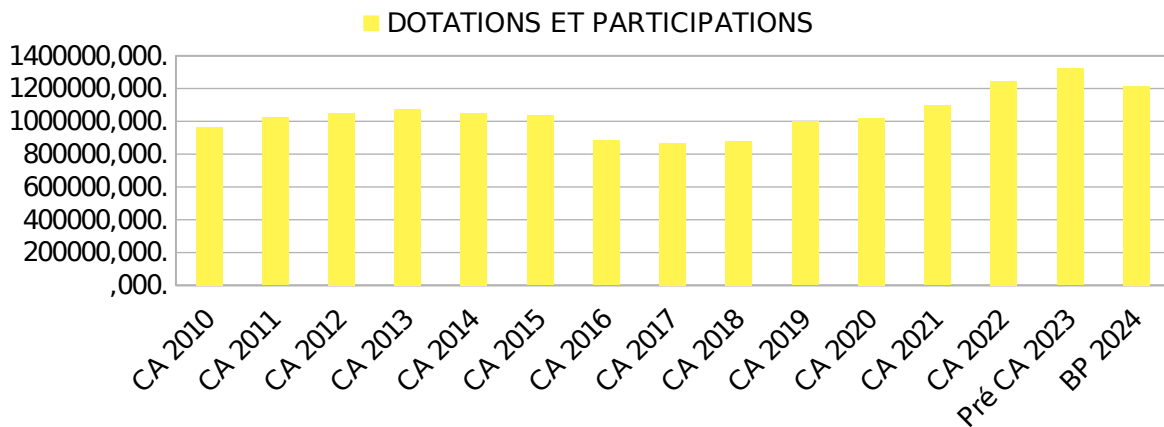
Le chapitre 73 « impôts et taxes »



Ce chapitre augmente de 3,29 %, ce qui correspond à l'augmentation votée dans le PLF2024 en première lecture à l'Assemblée nationale qui s'élèverait à 3,38 %.

Au moment de l'élaboration de cette note nous ne connaissons pas encore la revalorisation des bases définitive qui sera adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2024.

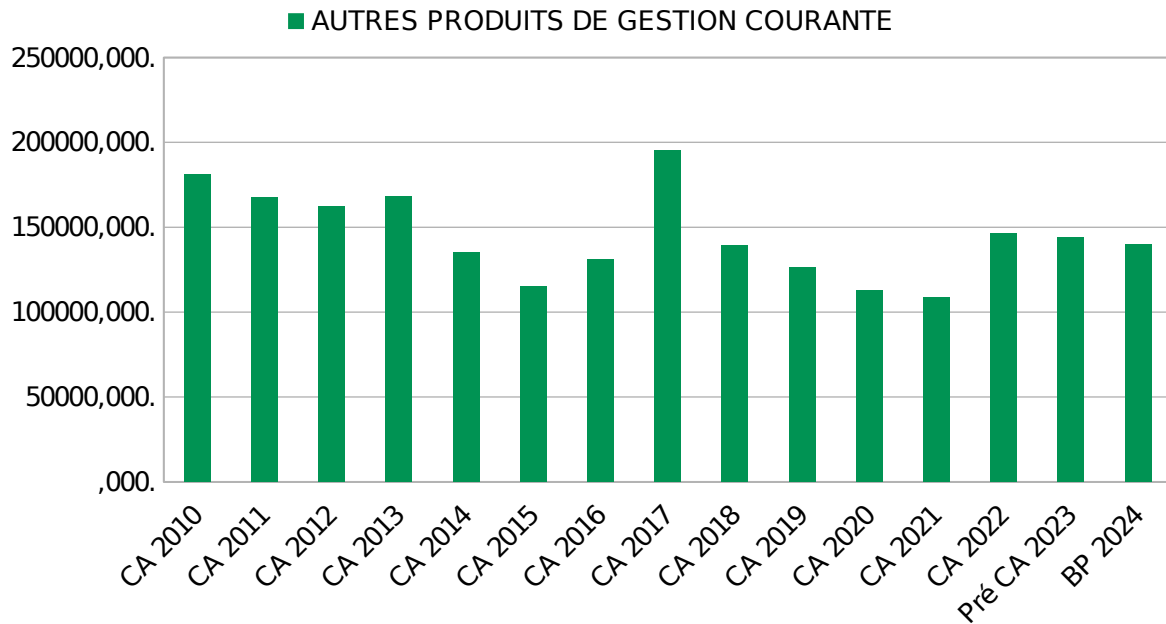
Le chapitre 74 « dotations et participations »



Au niveau du BP, les crédits destinés au remboursement des postes de chargés de mission du campus et de PVD ne sont pas inscrits (en attente de notification), les autres imputations progressent très légèrement en attente également des dotations de l'État, il s'agit d'une prévision prudente des crédits inférieure au réalisé des deux derniers exercices budgétaires.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »

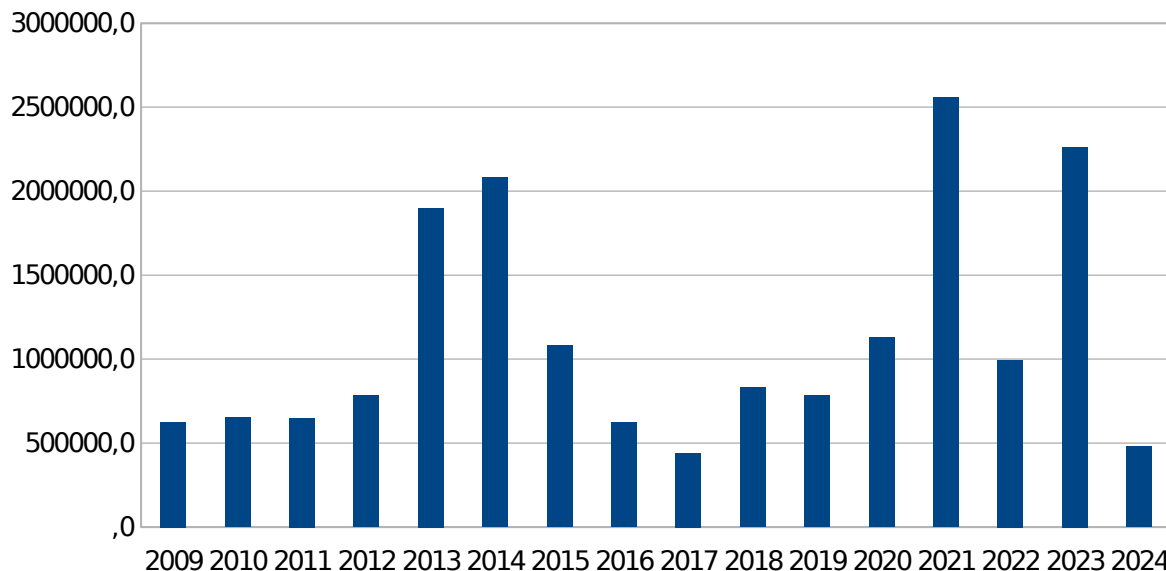
Ce chapitre retrace essentiellement les loyers perçus par la commune et sont en très légère baisse par rapport à 2023.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Dépenses d'équipement par année



Depuis 2009, le montant moyen des investissements s'élève à 1 117 000€, il devrait être en 2024 avec les restes à réaliser qui seront inscrits au BS d'environ 2 900 000€.

Le montant des dépenses nouvelles d'équipement est égal à 429 300€ pour le BP 2024 sans les reports.

Les principales opérations d'investissements

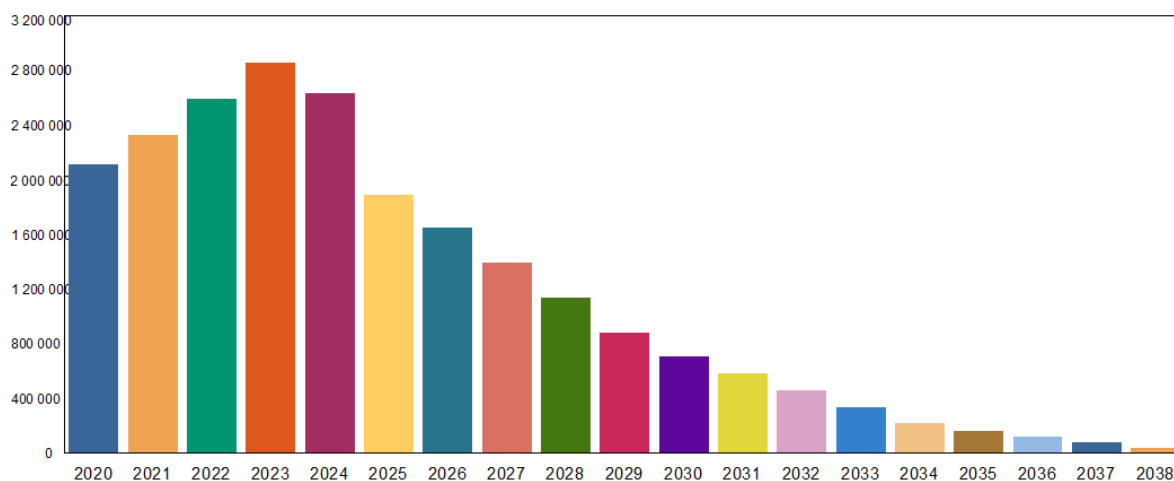
Dépenses	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	- €
203 Frais d'études	- €
204 subventions équipement versées	50 000,00 €
Opération 901 acquisitions	92 000,00 €
Opération 902 Bâtiments	130 000,00 €
Opération 904 éclairage public	32 300,00 €
Opération 905 Voirie	70 000,00 €
Opération 919 Cinéma	5 000,00 €
Opération 954 Avenue Jean Jaurès	- €
Opération 955 Aménagement des bords de l'Arre	50 000,00 €
Opération 956 Pôle d'enseignement supérieur	- €
Opération 957 Caserne de gendarmerie	- €
Opération 958 OPAH	50 000,00 €

La dette

Le capital restant dû au 15 décembre 2023 est de 2 854 000€, dont 500 000€ d'un emprunt à court terme contracté en 2023 dans l'attente des subventions de l'État, du département et de la région sur les travaux des boulevards plan d'Auvergne et des châtaigniers, de l'avenue Jean Jaurès et du pôle d'enseignement supérieur.

La prévision d'emprunt inscrite s'élève à 140 508,45€ pour l'année 2024, ce montant sera diminué lorsque l'excédent 2023 sera repris lors du budget supplémentaire 2024.

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



Les recettes d'investissement

Il s'agit des recettes prévues au BP 2024, sans les restes à réaliser.

